



**Compte-rendu du groupe de travail du 17/12/2020, .
Bilan 2020 de la Mobilité des personnels d'enseignements et d'éducation**

Séance présidée par le chef du SRH.

FO était représentée par Etienne Lemaire, Rachel Sekula, Luc Séauve
et Jean Pierre Naulin.

FO constate qu'aucun document n'a été remis au préalable au GT par l'administration. Ce qui amène uniquement des réactions sur le vif par rapport aux informations données. Désormais, ce sont les comités techniques qui sont habilités à recevoir les documents et non les élus. (Depuis le 01/01/2020)

4 points sont abordés ce jour :

1. Contexte
2. Bilan chiffré
3. Evolution pour 2021
4. Calendrier 2021

1. Le contexte présenté par l'administration

- Le cadre législatif a changé notamment par la LTPF (loi de transformation de la fonction publique).

De nouvelles règles sont mises en œuvre :

- stabilisation des ACEN en CDI

- renforcement de l'attractivité des concours en permettant aux contractuels de demeurer sur leur poste quand le poste correspond à l'option du concours.

- reconduction de la campagne de mobilité des contractuels.

- Les nouvelles procédures :

Décembre-janvier	Information aux agents
Février	<p>- L'administration envoie un email à chaque candidat pour accuser réception de la demande et retracer les vœux ainsi que les points obtenus. Cela doit permettre le contrôle de dossier de chaque agent.</p> <p>(Bilan campagne 2020 : selon l'administration, 18 sollicitations ont donné lieu à 3 rectifications)</p> <p>- Possibilité pour les agents de fournir les justificatifs manquants.</p> <p>- Possibilité pour les agents de mandater une OS (94 sollicitations)</p>

Les agents concernés sont les titulaires, les stagiaires, les agents en situation de handicap, les ACEN en CDI et les agents postulants sur des postes spécifiques comme les postes à profil, les agents postulants pour la Polynésie, les agrégés.

FO EA constate que l'administration recense elle-même de nombreuses difficultés liées à ce nouveau mode de fonctionnement à savoir :

- Paralysie du système d'information de l'administration d'où une difficulté pour collecter des données RH.
- Etat d'urgence sanitaire qui a perturbé le fonctionnement du service de gestion SRH et DGER, décalage de la publication de la mobilité, ...

Les conséquences ont été nombreuses :

- Décalage d'une semaine pour la publication de la mobilité, postes connus tardivement
- Raccourcissements des délais de candidatures pour les contractuels
- Retard de publication.

FO EA relève que de nombreux cas ont été signalés car des dossiers non suivis, sans retour de mails, des réponses tardives de la part de l'administration sont autant de sources de stress et d'opacité supplémentaires pour les agents. Cela a aussi eu de conséquences sur les mutations des contractuels.

Au regard de ce bilan mitigé, l'administration s'est engagée sans pour autant remettre en cause ce système de fonctionnement, à :

- Revoir le calendrier cette année, afin de ne pas retrouver les mêmes difficultés
- Nommer un référent administratif unique, pour répondre à l'agent, (Visibilité plus importante)
- Communiquer aux agents une date limite de réponse. A compter de cette date, ils pourront contacter l'administration pour connaître leur nombre de points.

L'administration demande désormais aux organisations syndicales de regrouper l'ensemble des demandes des agents qui les auront mandatés. Ainsi FO EA demande aux agents, de se rapprocher des représentants FO EA dès la publication de la note de service afin qu'ils les conseillent pour leur mobilité et les assistent dans leurs demandes face à l'administration si nécessaire.

2. Bilan chiffré mouvement 2020

2.1 Le bilan du mouvement des titulaires (comparaison 2019/2020):

Tableau nombre de DIM et nombre de candidatures réelles

	PCEA	PLPA	CPE
Nombre de DIM	- 6%	+1.25%	=
Nombre postes publiés	- 7.7%	-1.22%	-4.2%
Nombre de candidatures	-12.3%	-15.4%	-16.9%
DIM déposée et suite donnée	34.7%	34.4%	32.1%

Constats faits par l'administration :

- Une déperdition importante entre DIM et candidatures,
- Une saturation des postes occupés par les titulaires
- Des problèmes de postes ciblés « lauréats concours »

FO EA s'inquiète de la déperdition entre les DIM et les candidatures. FO EA demande à l'administration une analyse plus fine sur les origines de cette baisse (moins de poste au mouvement ? postes conservés par des agents contractuels en CDI ? ...). En outre, FO EA remarque que les tableaux ne sont pas genrés et ne font pas apparaître les postes « handicap », ce qui ne va pas dans le sens du label égalité – diversité obtenu par le ministère.

Tableau des résultats d'affectation

	PCEA	PLPA	CPE
Résultat Mutation / agents	130 (= 36.5% satisfaction) -> -22%	144 (= 46.9% satisfaction) -> -2%	11 (= 20.4% satisfaction) -> - 45%
En 1ere publication	85	96	2
En 2 ^{ème} publication	34	37	6
En 3 ^{ème} publication	11	11	3

L'administration précise que 51 recours ont été effectués et concernent des demandes au Bureau de Gestion : demandes d'explications, sollicitations sur les résultats entre les 2 tours.

Pour l'administration il y a eu en réalité 10 recours « véritables » avec 7 avis favorables.

FO EA dénonce ce dernier argument de l'administration car laissé à sa seule appréciation sans aucun échange contradictoire.

2.2 Le bilan du mouvement des ACEN :

ACEN -CDI	CDI	Maintenus	Mutés	Lauréats concours	Sans affectation
Pendant Mobilité Titulaires	88	10	48	0	30
Pendant campagne ACEN	192	148	44	5	2

ACEN -CDD	CDD	Maintenus ou postes transformés	Mutés	Lauréats	Sans affectation	Vœux de fin de contrat
Campagne ACEN	1099	776	61	46	90	126

L'administration précise que :

- Toutes les demandes de vérification ont été faites avec attention,
- Le taux d'erreur est dans la prise en compte des informations données.
- 1% d'ACEN est resté sans affectation, soit 2 agents.

FO EA remarque que les collègues en CDI ne sont pas considérés comme des personnes précaires par l'administration.

L'administration s'engage pour 2021 à :

- Améliorer la communication sur les règles, les calendriers, les résultats
- Faire apparaître les postes dès la publication de la liste et non aux tours suivants pour certains.

FO EA s'interroge sur les raisons de la baisse du nombre de mobilité réelles : baisse du nombre de poste ? postes pas au mouvement ? moins d'appétence pour changer de région ? ..et baisse d'intérêt pour le métier ?

3. Evolutions de la campagne 2021

- Concernant les ACEN en CDI :

Les ACEN en CDI pourront participer à la mobilité générale, sur les postes offerts aux titulaires, sans toutefois bénéficier des priorités légales.

Les ACEN en CDI qui occupent un poste peuvent être maintenus (ces postes ne seront alors pas mis au mouvement des titulaires) sous réserve qu'ils occupent un poste titulaire, régulièrement publié au mouvement des « titulaires » (au moins une fois), et que le poste soit non pourvu par un titulaire, maintenu et ouvert (l'administration peut décider de fermer certains postes). En conséquence, les agents en CDI exclus devront participer à la mobilité en même temps que les titulaires. Si aucun poste, ne leur ait attribué à l'issue du mouvement, ils pourront aussi participer à la mobilité des agents contractuels « CDD ».

- Infos Stagiaires :

Les stagiaires peuvent rester sur le poste qu'ils occupent uniquement si le poste a été régulièrement publié au mouvement des « titulaires » et est à temps complet, pérenne, dans l'option du concours.

- Info Titulaires :

Les titulaires ne pourront plus demander un poste dans une autre option que celle de leur concours sauf en cas de reconnaissance de la double compétence (soumise à l'avis de l'inspection) ou de la prise en compte d'expériences antérieures formalisées dans l'option demandée.

- Souhait de stabiliser les données :

L'administration souhaite désormais effectuer la transformation des CDD en CDI plus tôt dans l'année scolaire (sans anticipation mais sans retard), permettant ainsi la prise en compte en même temps des situations des titulaires et CDI.

FO EA prendra acte de cette avancée positive et espère qu'elle sera effective.

- Effort sur la publication des résultats :
 - o 2 publications pour les titulaires et CDI contre 3 cette année,
 - o Précision sur la discipline, le nom des agents maintenus,
 - o Date de la seconde publication dans la NS initiale.

Pour FO EA, ces efforts sur la publication des résultats sont une nécessité mais ne règlent en rien l'opacité de ce nouveau mode de fonctionnement.

Engagement de l'administration :

- Anticiper le passage au CDI, pas le cas aujourd'hui car le décalage existe.
- Au niveau « Double compétence » : expertise de l'inspection, après une demande formalisée de l'agent (en référence à la NS de 2018), donc traitement égal, mais problème de calendrier dans la demande de mobilité.

4. Calendrier 2021

Enseignants et CPE titulaires, contractuels CDI :

11/01/2021	Envoi d'un courriel aux titulaires en affectation provisoire et stagiaires en obligation de participation à la campagne pour obtenir un poste en sept 2021.
14/01/2021	Mise en ligne de la NS
05/02/2021	Date limite de candidature. Contactez FO EA
15/02/2021	Date limite de signalement des dossiers, si erreur de l'administration, Date limite pour mandater FO EA
02/04/2021	1 ^{er} résultat
30/04/2021	2 ^{ème} résultat

Enseignants et CPE, contractuels CDD (dates provisoires) :

11/02/2021	Envoi d'un courriel aux titulaires en affectation provisoire et internes en obligation de participation à la campagne pour obtenir un poste en sept 2021.
06/05/2021	Mise en ligne de la NS Contactez FO EA
20/05/2021	Date limite de candidature
24/06/2021	Publication des résultats
01/07/2021	Ouverture du recrutement direct

FO EA rappelle que désormais après la publication des résultats, seul un **recours au tribunal administratif** sera possible. Il convient donc plus que jamais de nous mandater pour vous défendre avec anticipation. Pour cela venez nous rejoindre en vous syndiquant.

<https://www.foenseignementagricole.fr/adhesion-a-fo-ea/>

Contacts : Etienne Lemaire : etienne.lemaire@educagri.fr & Rachel Sekula : rachel.sekula@educagri.fr